

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 247

30 janvier 2012

SOMMAIRE

Art-Table Sàrl	11841	Jost Group S.A.	11853
Eurolux Negoce S.A.	11843	Jost Management S.A.	11854
Euro-Vending	11843	Jost S.A.	11854
Gapa S.A.	11844	Jung Bau S.à.r.l.	11854
Geopartner S.à r.l.	11843	Jung Bau S.à.r.l.	11855
Global Line S.A.	11847	Katria Partners S.A.	11855
Groupe Nature et Vitalité S.A.	11844	Kernel Holding S.A.	11855
Harrisburg Investments S.A.	11846	Knupp S.A.	11852
Heim and Partners Capital Group S.à r.l.	11846	LNG Dental S. à r.l.	11846
Information Technology Masters Techno- logies S.A.	11847	LNG Immobilière S.à r.l.	11854
Institut International pour la Commercia- lisation de Technologies Innovatrices S.A.	11856	Minimarket S.à r.l.	11843
Institut Mobilier Européen S.A.	11849	New Hôtel-Restaurant du Chemin de Fer s.à r.l.	11856
Intermodal Europe S.A.	11849	Ocin S.à r.l.	11856
International Real Estate and Tourist Company S.A.	11849	Ocin S.à r.l.	11856
Interpal S.A.	11850	Odyssey Opportunities 17 S.à r.l.	11844
Intralux Locations S.A.	11850	Operativa Internacional Portuaria (O.I.P.) S.à.r.l.	11850
Investissements d'Entreprises S.A.	11851	Opus LP Holdings Sàrl	11849
Invista European Real Estate Holdings S.à r.l.	11852	O-Two S.A.	11856
IPIC Luxembourg	11851	Services Internationaux d'Ingénierie S.A.	11844
Irpa Immobilière S.à.r.l.	11851	Staco International SA	11851
Ivannah Securities	11851	Transsped GmbH	11855
Joost Holdings S.à r.l.	11853	UIP Fund	11810
Joost Operations S.A.	11853	Umbel S.A.	11855
Jos & Jean-Marie S.A.	11854	United Bargain Société de Participations S.A.	11847
Jost Group S.A.	11853	Vantage Media Group S.A.	11850
		WI-BA-LUX S.à r.l.	11842

UIP Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 166.392.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) UIP Fund GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine, L-2060 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the Luxembourg notary Carlo Wersandt residing in Luxembourg dated 4 August 2011, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 162.910 and whose articles of association have been published on 14 October 2011 in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2478;

here represented by Benoit Kelecom, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal;

(2) Sterling Equity Partners S.A., a public limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under B 52.788;

here represented by Benoit Kelecom, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal;

(3) United Investment Company B.V., a private limited liability company organised and existing under the laws of the Netherlands and having its registered office at Baarnseweg 25, 3735MK Bosch en Duin, the Netherlands, registered with the trade and companies register of the Chamber of Commerce of Midden Nederland under number KVK 30098102;

here represented by Benoit Kelecom, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

1. Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "UIP Fund" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2007 Act, the 2007 Act shall prevail) as well as by these article of incorporation (the Articles).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Act) by a resolution of the General Partner (as defined in article 15 below).

2.2 The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a partnership limited by shares incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund (as defined in article 5.4) if no further Sub-fund is active at that time.

3.2 The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 21 hereto as well as by the Companies Act.

4. Art. 4. Corporate objects.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of its management.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Act but in any case subject to the terms and limits set out in the Memorandum (as defined in article 5.4 below).

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.

5.2 The capital must reach one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Act on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company was of fifty thousand US dollar (USD 50,000.-) represented by forty nine thousand nine hundred and ninety-nine (49,999) fully paid up shares with no par value and one (1) GP Share (as defined in article 5.5 below).

5.4 The Company has an umbrella structure and the General Partner will set up separate portfolios of assets that represent sub-funds as defined in article 71 of the 2007 Act (the Sub-funds, each a Sub-fund), and that are formed for one or more Classes (as defined under article 5.5). Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the general section and the relevant special section of the issue document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Act (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Sub-fund, the General Partner may, at any time, decide to issue one or more classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Act and the Companies Act, including, without limitation, different:

(a) type of target investors;

(b) fees and expenses structures;

(c) sales and redemption charge structures;

(d) subscription and/or redemption procedures;

(e) minimum investment and/or subsequent holding requirements;

(f) shareholders servicing or other fees;

(g) distribution rights and policy, and the General Partner may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest, higher performance returns, lower performance or other fees or to receive preferred returns;

(h) marketing targets;

(i) transfer or ownership restrictions;

(j) reference currencies;

provided that, at all times, the General Partner shall hold at least one share that is reserved to the General Partner, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company (the GP Share) and that a maximum of one single GP Share shall be issued by the Company per Sub-fund.

5.6 A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12.

5.7 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.8 Shares pertaining to a Class of shares may be further sub-divided in series of shares that will be considered for the purposes of the Companies Act as distinct categories of shares and any reference to a Class of shares in these Articles shall mean, where appropriate, a reference to a particular series of such Class of shares. The specific features of any such series will be as described in the Memorandum.

5.9 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Act, the rights of the shareholder and creditors relating to a Subfund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.10 The General Partner may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the Class(es) of shares of that Sub-fund, in accordance with article 8. At each extension of the duration of a Subfund, the registered shareholders will be duly notified in writing by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of shareholders. The Memorandum shall indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.11 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds.

6. Art. 6. Form of shares.

6.1 The Company only issues shares in registered form and shares will remain in registered form.

6.2 All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated for this purpose by the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of registered shares held by him, the amount paid up on each share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 The Company shall not issue certificates for such inscription, but each shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

6.4 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

6.5 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

6.7 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.8 All shares issued by the Company may be redeemed by the Company at the request of the shareholders or at the initiative of the Company in accordance with, and subject to, article 8 of these Articles and the provisions of the Memorandum.

6.9 Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing shareholders.

7.2 With the exclusion of the GP Shares, shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Act (Well-Informed Investors).

7.3 The General Partner may impose conditions on the issue of share, any such condition to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

(a) decide to set minimum commitments, minimum subsequent commitments, minimum subscription amounts, minimum subsequent subscription amounts and minimum holding amounts for a particular Class or Sub-fund;

(b) impose restrictions on the frequency at which shares are issued (and, in particular, decide that shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(c) reserve shares of a Sub-fund or Class exclusively to persons or entities that have entered into, or have executed, a subscription document under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specific period, up to a certain amount and makes certain representations and warranties to the Company. As far as permitted under Luxembourg law, any such subscription document may contain specific provisions not contained in the other subscription documents;

(d) determine any default provisions applicable to non or late payment for shares or restrictions on ownership of the shares;

(e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription fee and/or waive partly or entirely this subscription fee;

(f) decide that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which such date(s) the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Sub-fund and Class;

(g) set the initial offering period or initial offering date and the initial subscription price in relation to each Class in each Sub-fund and the cut-off time for acceptance of the subscription document in relation to a particular Sub-fund or Class.

7.4 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

7.6 The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject (partially or totally) any request for subscription for shares, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, unless otherwise provided for in the Memorandum, discontinue the issue and sale of shares of any Class of shares in any one or more Sub-funds.

7.7 In addition, unless otherwise stated in the relevant special section for a particular Sub-fund, if the General Partner determines that it would be detrimental to the existing investors of the Company or the relevant Sub-fund or Class to accept a subscription for shares of any Class in any Sub-fund that represents more than 10% of the net assets of such Class in such Sub-fund, the General Partner may postpone the acceptance of such subscription and, in consultation with the incoming investor, may require it to stagger its proposed subscription over an agreed period of time.

7.8 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the shareholder acquiring shares in this manner.

Investor or shareholder's default

7.9 The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its application form, subscription document or agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the General Partner and detailed in the Memorandum which may include without limitation:

(a) the right of the Company to compulsorily redeem all or part of the shares of the defaulting shareholder in accordance with the provisions of the Memorandum;

(b) the right to require the defaulting shareholder to pay damages to the benefit of the Company;

(c) the right for the Company to retain all dividends paid (or to be paid) or other sums distributed (or to be distributed) with regard to the shares held by the defaulting shareholder;

(d) the right of the Company to require the defaulting shareholder to pay interest at such rate as set out in the Memorandum on all outstanding amounts to be advanced and costs and expenses in relation to the default;

(e) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body, investment committee or other committee set up in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be;

(f) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;

(g) the right of the Company to commence legal proceedings;

(h) the right of the Company to reduce or terminate the defaulting shareholder's commitment;

(i) the right of the other shareholders to purchase all or part of the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Memorandum;

unless such penalties are waived by the General Partner in its discretion.

7.10 The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Memorandum or the relevant shareholder's commitment.

8. Art. 8. Redemptions of shares.

General

8.1 The General Partner may create each Sub-fund as:

- a closed-ended Sub-fund the shares of which are in principle not redeemable at the request of a shareholder; or
- an open-ended Sub-fund where any shareholder may request a redemption of all or part of its shares from the Company in accordance with the conditions and procedures set forth by the General Partner in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of article 12, the redemption price per share will be paid within a period determined by the General Partner and disclosed in the Memorandum, as determined in accordance with the current policy of the General Partner, provided that any required transfer documents have been received by the Company. Redemptions may take place over one or more redemption dates, as specified in the Memorandum, and shareholders may be paid out at different redemption prices, calculated in accordance with the Memorandum.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Sub-fund corresponds to the net asset value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Partner.

8.4 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund. The General Partner may impose conditions on the redemption of shares. Any such condition to which the redemption of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum. The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares may be redeemed in any Class of shares and may, in particular, decide that shares of any Class shall only be redeemed on such valuation day as provided for in the Memorandum (the Redemption Date).

8.5 If, as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class falls or shall fall below the minimum number or value specified at such time in the Memorandum, the Company may decide to treat such application as an application for redemption of all of that shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Redemption Date (as defined above) or at some time during a Redemption Date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 exceed a certain level set by the General Partner in relation to a given Class or Sub-fund, the General Partner may reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company and in accordance with the terms of the Memorandum. Such nonprocessed redemptions will then be given priority and dealt with ahead of other applications on the Redemption Date(s) following this period (but subject always to the foregoing limit and unless otherwise specified in the Memorandum).

8.7 The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any shareholder, subject to conditions set out in the Memorandum, in specie by allocating assets to the shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee, unless otherwise provided for in the Memorandum.

8.8 All redeemed shares will be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the net asset value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

8.10 In respect of open-ended Sub-funds, the Company will use all reasonable commercial efforts to satisfy redemption requests, recognising its obligation to balance such efforts with the interests of the relevant Sub-fund and the other Sub-

funds as a whole and the interests of those shareholders who remain in the relevant Sub-fund and the other Sub-funds, but nothing will oblige the Company to meet any redemption request.

Redemption of shares at the initiative of the Company - Compulsory redemption of shares

8.11 The Company may redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and as the case may be, subject to compliance with the relevant re-investment rights) as provided for each Sub-fund and/or Class in the Memorandum (if any). The right of the Company to redeem shares of a Sub-fund/ a Class under this article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Sub-fund in the Memorandum.

8.12 The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the General Partner.

8.13 The Company may compulsorily redeem the shares:

- (a) held by a Restricted Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11;
- (b) for the purpose of equalisation of existing investors and late investors (e.g., in case of admission of subsequent investors) if provided in respect of a specific Subfund in the Memorandum;
- (c) in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 28;
- (d) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription document in accordance with the provisions of the Memorandum;
- (e) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription document, these Articles and the Memorandum.

9. Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Subject each time to the approval of the General Partner (which may be withheld at the General Partner's absolute discretion) and such terms and conditions as set out in the Memorandum, a shareholder may, if so provided in the Memorandum, convert all or part of its shares of a particular Class of shares of a Subfund into another Class of shares within the same Sub-fund or another Sub-fund.

9.2 If conversions are authorised in the Memorandum, a process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the conversion of shares in a Sub-fund or from one Sub-fund to another Sub-fund. The General Partner may impose conditions on the conversion of shares which will be detailed in the Memorandum. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (issue) of the shares to be acquired. A conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the General Partner. The General Partner may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the General Partner, resulting from conversions, will not be paid out to shareholders.

9.3 As a rule, unless otherwise provided for in the Memorandum, both the redemption and the acquisition parts of the conversion application should be calculated on the basis of the net asset value per share prevailing on the dealing date in respect of which the redemption part of the relevant conversion request is undertaken by the relevant Sub-fund.

9.4 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be acquired ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.5 All applications for the conversion of shares are irrevocable, unless otherwise provided for in the Memorandum.

9.6 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class of shares falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are applicable - specified by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the shareholder's shares in the given Class of shares; the acquisition part of the conversion application will remain unaffected by any additional redemption of shares.

9.7 Shares that are converted to shares of another Class of shares will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of shares - Transfer of commitments.

10.1 The General Partner shall not Transfer all or any part of its GP Shares or voluntarily withdraw as the general partner of the Company.

10.2 The sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment (to the exclusion of the GP Shares) in any Sub-fund is subject to the provisions of this article.

10.3 No Transfer of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary:

(a) shall be valid or effective if:

(i) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, or any other jurisdiction or subject the Company, any Sub-fund or any intermediary vehicle to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the General Partner;

(ii) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles, the Memorandum or of the relevant subscription agreement;

(iii) the Transfer would result in the Company being required to register or the shares of the Company or any Sub-fund being subject to registration in a jurisdiction other than Luxembourg;

and

(b) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) such Transfer be approved by the General Partner, such approval not to be unreasonably withheld;

(ii) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person (as defined in article 11.1 below) and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to him/her/it;

(iii) the transferee is a(n) (potential) investor who is (i) a Well-Informed Investor and (ii) not a Restricted Person (an Eligible Investor);

(iv) (in respect of the Transfer of undrawn commitment) the transferee enters into a subscription agreement in respect of the relevant undrawn commitment so transferred;

(v) (unless otherwise agreed with the General Partner) the transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Memorandum) and that, in respect of Transfers of undrawn commitments, the Company be satisfied that the transferee has sufficient assets to comply with drawdown notices in respect of such undrawn commitment.

11. Art. 11. Ownership restrictions.

11.1 Without prejudice to the right of the General Partner to reject subscriptions by any investor in its entire discretion, the Company acting through its General Partner may in particular restrict or prevent the ownership of shares by any person if in the opinion of the General Partner:

(a) such holding may be detrimental to the Company, the General Partner, any Sub-fund or any intermediary vehicle;

(b) such holding may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, the General Partner, a Sub-fund, an intermediary vehicle or any investment to violate any law or regulation or could result in the Company, the General Partner, a Sub-fund, an intermediary vehicle or any investment suffering material taxation or other pecuniary or fiscal disadvantages which they may not have suffered had such person ceased to be an investor; or

(ii) the Company or a Sub-fund being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg;

(c) such holding may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the General Partner, the Company or any Subfund, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);

(d) such person is not a Well-Informed Investor or is a U.S. Person (as defined under the applicable US statutory and regulatory provisions);

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons).

11.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to accept (in whole or in part) any subscription Agreement, to issue any shares and decline to register any Transfer of interests, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such interests by a non-Eligible Investor; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders or of undrawn commitments or who seeks to register a Transfer in the register of shareholders or of undrawn commitments to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's interests rests with a non-Eligible Investor, or whether such registration will result in beneficial ownership of such interests by a non-Eligible Investor.

11.3 If it appears that a shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the non-Eligible Investor at the General Meeting and disregard its vote on any matter requiring an investors or shareholders' consent; and/or

(b) retain all dividends and capital reimbursements paid or to be paid or other sums distributed or to be distributed with regard to the shares held by the non-Eligible Investor; and/or

(c) remove any representative of the non-Eligible Investor from any advisory board, investment committee or such other committee established in accordance with the Memorandum (if any); and/or

(d) instruct the non-Eligible Investor to sell his/her/its interests to any Eligible Investor approved by the Company and to demonstrate to the Company that this sale was made within forty-five (45) calendar days of the sending of the notice from the Company, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or

(e) reduce or terminate the non-Eligible Investor's undrawn commitment (if any); and/or

(f) compulsorily redeem all shares held by the non-Eligible Investor at a price equal to the lesser of (i) 80% of the latest calculated net asset value of the shares (or for no consideration if the net asset value per Share is equal to, or less than, zero) and (ii) 80% of the aggregate capital contributions of the non-Eligible Investor; less a penalty fee calculated in accordance with the terms of the Memorandum or at such price as is set out in the Memorandum.

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of net asset value.

12.1 The net asset value of each Sub-fund and Class shall be calculated in the reference currency of the Sub-fund or Class in good faith in Luxembourg on each valuation date, as stipulated in the Memorandum (the Valuation Date).

12.2 The total net assets of the Company will result from the difference between the gross assets (including the market value of investments owned by the Company and its intermediary vehicles) and the liabilities of the Company, provided that

(a) the equity or liability interests attributable to investors derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities as determined by the Company in accordance with its internal rules;

(b) the acquisition costs for investments (including the costs of establishment of intermediary vehicle(s), as the case may be) shall be amortised over the planned strategic investment period of each of such investment (or property), or for a maximum period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred; and

(c) the set up costs for the Company and any Sub-fund shall be amortised over a period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred.

12.3 The administrative agent of the Company shall compute the net asset value per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-fund on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total net asset value attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Date. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate net asset value per Share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the net asset value of that Class of that Sub-fund on that Valuation Date divided by the total number of shares of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Date.

12.4 For the purpose of calculating the net asset value per Class of a particular Sub-fund, the net asset value of each Sub-fund shall be calculated by calculating the aggregate of:

(a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles; less

(b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of the Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Date.

12.5 The assets of a Sub-fund shall include:

(a) all investments registered in the name of the Company for the account of the relevant Sub-fund or any intermediary vehicles;

(b) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon, owned by such Sub-fund;

(c) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered) owned by such Sub-fund;

(d) all financial instruments and securities including but not limited to bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and similar assets owned or contracted for by the Sub-fund;

(e) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Sub-fund to the extent information thereon is reasonably available to the Sub-fund;

(f) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Sub-fund except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(g) the formation expenses of the Sub-fund, including the cost of issuing and distributing shares of the Sub-fund, insofar as the same have not been written off; and

(h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.6 The value of the assets of Company will be determined as follows:

(a) the fair market value of properties registered in the name of the Company or an intermediary vehicle will be valued as more fully described in the Memorandum, provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its shareholders;

(b) securities (including real estate securities) which are listed on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(c) the interests in unlisted any undertaking for collective investment or collective investment scheme (UCI) (including real estate funds) shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such UCIs or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a UCI may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The net asset value shall adjust the net asset value or other valuation so provided where the Company considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or Sub-fund's interests in such UCI, whether because such information has been generated after a delay from the UCI's own valuation point, change in markets or otherwise. The net asset value is final and binding notwithstanding that it may have been based on unofficial or estimated net asset values;

(d) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(e) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Sub-fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Company may deem fair and reasonable;

(f) all other assets are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Company.

12.7 The Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The administrative agent of the Company can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the net asset value calculation.

12.8 For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent of the Company, having due regards to the standards of care and diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, rely upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (e.g., Bloomberg or Reuters) or administrators or investment managers of target UCI, (ii) by prime brokers and brokers, (iii) in respect of properties, by the independent appraisers or (iv) by (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the Company. Finally, in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent of the Company may rely upon the valuation provided by the Company.

12.9 In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the administrative agent of the Company and/or the Company, which could have a significant impact on the net asset value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the administrative agent of the Company is authorised not to calculate the net asset value for the relevant Sub-fund(s) and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The Company shall be informed immediately by the administrative agent of the Company should this situation arise. The Company may then decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described in the Memorandum.

12.10 The value of all assets and liabilities not expressed in the currency of denomination of the relevant shares will be converted into such currency at the relevant rates of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Company.

12.11 The liabilities of the Company shall include:

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, paying agency, registrar and transfer agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

12.12 For the purpose of this article 12,

(a) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Company on the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(b) shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(c) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

12.13 The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

(a) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;

(b) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;

(c) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

(d) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes within such Sub-fund;

(e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum;

(f) upon the payment of distributions to the shareholders of any Class, the net asset value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

12.14 General rules

(a) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) the latest net asset value will be made available to investors at the registered office of the Company and the administrative agent of the Company as soon as it is finalised. The administrative agent of the Company and the Company will use their best efforts to compute and finalise the net asset value within 120 calendar days as from the relevant Valuation Date. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices;

(c) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the net asset value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company

or any shares issued by the Company. Undrawn commitment will not be considered as assets of any Sub-fund for the purpose of the calculation of the net asset value;

(d) different valuation rules may be applicable in respect of a specific Sub-fund as further laid down in the Memorandum.

13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the net asset value of shares of any Sub-fund and/or the issue of the shares of such Sub-fund to subscribers and/or the redemption of the shares of such Sub-fund from its shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Sub-fund:

(a) when one or more regulated markets or stock exchanges which provide the basis for valuing a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-fund, or when one or more regulated markets or stock exchanges in the currency in which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Company, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders as determined by the General Partner;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Sub-fund or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of investments, transactions for the account of the Sub-fund are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(e) when the value of a substantial part of the investments of the Sub-fund or any intermediary vehicle may not be determined accurately or when the net asset value calculation of, and/or the redemption right of investors in, one or more target UCIs representing a substantial portion of the assets of the relevant Sub-fund is suspended;

(f) when the suspension is required by law or legal process;

(g) when for any reason the Company determines that such suspension is in the best interests of shareholders;

(h) in circumstances as set out in article 12.9;

(i) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company or upon the decision to liquidate the Sub-fund.

13.2 Any such suspension will be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension. Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the net asset value per Share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

13.3 Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value per Share in the relevant Sub-fund, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company during the suspension period, such application will be dealt with on the first Valuation Date, as determined for each relevant Sub-fund, following the end of the period of suspension.

14. Art. 14. Liability of shareholders.

14.1 The owners of limited shares (i.e., shares of whatever Class to the exclusion of the GP Shares) are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

14.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

15. Art. 15. Management.

15.1 The Company shall be managed by UIP Fund GP S.à r.l. (the General Partner). The General Partner who shall be the liable partner (actionnaire gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

15.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

15.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

16. Art. 16. Authorised signature.

16.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General

Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (associé commanditaire) of the Company.

17. Art. 17. Investment policy and restrictions.

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Subfund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of shares within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2007 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

17.3 The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

18. Art. 18. Conflict of interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2 Any director, manager or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19. Art. 19. Indemnification.

19.1 The Company will indemnify the General Partner and each of its managers, directors, officers, board members and employees (each referred to as an Indemnified Person), against all claims, liabilities, costs, damages and expenses (including reasonable legal fees) to which they may be or become subject by reason of their activities on behalf of the Company provided that:

- (a) no Indemnified Person will be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence; and
- (b) (in respect of closed-ended Sub-funds) indemnity amounts in no case will exceed the amount of aggregate commitments. Where a portion of aggregate commitments has already been drawn-down, in no case indemnity amounts will exceed aggregate undrawn commitment plus any amounts that will be realised from the relevant Sub-fund's portfolio, up to an amount not exceeding aggregate commitments.

19.2 The members of any advisory board, investment committee or other committees established for a particular Sub-fund in accordance with the Memorandum may also be Indemnified Person for the purpose of article 19.1 above, if so provided in the Memorandum.

19.3 Each of the Company service providers and their directors, officers, agents and employees may also benefit from an indemnification from the Company, subject to the terms and provisions of the relevant Company service providers agreement.

19.4 The Company may, wherever deemed appropriate by the General Partner, provide professional, director and officer or other adequate indemnity insurance coverage to one or more Indemnified Persons.

20. Art. 20. Meetings of shareholders.

20.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday in June of each year at 1:00 pm (Luxembourg time). If such day is not a Luxembourg business day, the annual General Meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

20.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

20.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

20.4 All general meetings of shareholders (each a General Meeting) shall be chaired by the General Partner.

20.5 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. No resolution of the shareholders shall be effective without the consent of the General Partner.

21. Art. 21. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.

21.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

21.2 The General Partner may convene a General Meeting at any time. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) business days before the relevant General Meeting.

21.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

21.4 Each share is entitled to one vote, subject to the provisions of articles 7 and 11.

21.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting subject to the express consent of the General Partner.

21.6 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Act and any other relevant Luxembourg law and with the consent of the General Partner.

21.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

21.8 Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any Class of shares vis-à-vis those of any other Class of shares shall only be valid if passed in accordance with article 68 of the Companies Act.

21.9 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who need not be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

21.10 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

21.11 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant General Meeting.

21.12 The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

22. Art. 22. General meetings of shareholders in a subfund or in a class of shares.

22.1 The shareholders of the Classes of shares issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

22.2 In addition, the shareholders of any Class of shares may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of shares.

22.3 The provisions of article 21 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

23. Art. 23. Auditors.

23.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

23.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Act.

24. Art. 24. Liquidation or merger of sub-funds or classes of shares.

24.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Subfund or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant shareholders the conversion of their shares into shares of another Sub-fund under terms fixed by the General Partner or to compulsorily redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class at the net asset value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations. Registered shareholders shall be notified in writing.

24.2 In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 24, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting subject to the consent of the General Partner.

24.3 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the liquidation, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund.

24.4 Assets which may not be distributed upon the implementation of the liquidation or merger will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto within the applicable time period.

24.5 All redeemed shares will be cancelled.

24.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another UCI organised under the provisions of the 2007 Act or the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, as amended, or to another sub-fund within such other UCI (the New Sub-fund) and to redesignate the shares of the Sub-fund concerned as shares of another Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effective date (and, in addition, the notice to shareholders will contain information in relation to the New Sub-fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

24.7 Notwithstanding the powers conferred on the General Partner by article 24.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, subject to the consent of the General Partner.

24.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another UCI referred to in article 24.6 or to another sub-fund within such other UCI will require a resolution of the shareholders of the Class or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based UCI, in which case resolutions will be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation. Any General Meeting resolution taken in accordance with this article 24.8 is subject to the General Partner's consent.

25. Art. 25. Financial year. The financial year of the Company will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year.

26. Art. 26. Application of income.

26.1 The General Meeting determines, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class of shares, and may declare, or authorise the General Partner to declare, distributions.

26.2 For any Class of shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

26.3 Payments of distributions to owners of registered shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

26.4 Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

26.5 The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the General Partner.

26.6 Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeit and revert to the Class(es) of shares issued in the respective Sub-fund.

26.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

27. Art. 27. Custodian.

27.1 The Company shall enter into a custodian bank agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Act (the Custodian) who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2007 Act. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian bank agreement.

27.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian

but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

28. Art. 28. Winding up.

28.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

28.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the General Partner. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

28.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

28.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the determination that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

28.5 In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

28.6 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2007 Act will be applicable.

28.7 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2007 Act and the Companies Act.

28.8 The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

28.9 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

28.10 In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

28.11 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Sub-fund, net of all liquidation expenses, among each Class of shareholders in accordance with their respective rights.

28.12 Any amounts unclaimed by the shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeit.

29. Art. 29. Applicable law.

29.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Act and the Companies Act in accordance with article 1.2.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

UIP Fund GP S.à r.l., prenamed	1 (one) GP Share and 1 (one) share;
Sterling Equity Partners S.A., prenamed	24,999 (twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine) shares; and
United Investment Company B.V., prenamed	24,999 (twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine) shares
Total:	<u>50,000 (fifty thousand) shares</u>

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of fifty thousand US dollar (USD 50,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement and Estimate of Costs

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.-

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;
2. that Ernst & Young Luxembourg S.A., with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, is appointed as the external auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2013;
3. that the registered office of the Company is established at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) UIP Fund GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-2060 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu du droit luxembourgeois, en vertu d'un acte notarié du notaire Maître Carlo Wersandt demeurant à Luxembourg et daté du 4 août 2011, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.910 et dont les statuts ont été publiés le 14 octobre 2011 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2478;

représentée par Benoit Kelecom, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) Sterling Equity Partners S.A., une société anonyme constituée et existante en vertu des lois du Luxembourg ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.788;

représentée par Benoit Kelecom, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(3) United Investment Company B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois des Pays-Bas ayant son siège social au Baarnseweg 25, 3735MK Bosch en Duin, Pays-Bas immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de la chambre de commerce de Midden Nederland sous le numéro KVK 30098102;

représentée par Benoit Kelecom, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

1. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination «UIP Fund» (la Société).

1.2 La Société est régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi de 2007), la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu que, en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville (ou ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg si et dans la mesure où ceci est permis par la Loi sur les Sociétés) par une résolution de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15 ci-dessous).

2.2 L'Associé Gérant Commandité a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est établie pour une durée indéterminée étant entendu que la Société sera cependant mise en liquidation automatiquement à l'expiration d'un Compartiment (tel que défini à l'article 5.4) si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment-là.

3.2 La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que décrite à l'article 21 des Statuts et dans la Loi sur les Sociétés.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les bénéfices de sa gestion.

4.2 La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toute transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier mais sans limitation:

(a) effectuer des investissements que ce soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou dans d'autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des lignes de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou certaines de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007, mais dans tous les cas sous réserve des termes et limites décrits dans le Mémoire (tel que défini à l'article 5.4 ci-dessous).

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et est à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

5.2 Le capital doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) endéans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) soumis à la Loi de 2007 sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élève à cinquante mille US dollars (50.000 USD) représenté par quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (49.999) actions entièrement libérées sans valeur nominative et une (1) Action AC (tel que définie à l'article 5.5 ci-dessous).

5.4 La Société est constituée de Compartiments multiples et l'Associé Gérant Commandité établira des portefeuilles d'actifs distincts qui représentent des Compartiments tel que définis par l'article 71 de la Loi de 2007 (des Compartiments, individuellement un Compartiment) et qui sont établis pour une ou plusieurs Catégories (telles que définies à l'article 5.5). Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicables à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans la section générale et la section spéciale concernée du document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories d'Actions, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa propre politique de distribution ou d'autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (les Catégories, chaque Catégorie étant une Catégorie) dont les avoirs seront investis en commun mais soumises à différents droits décrits dans le Mémorandum dans la mesure autorisée par la Loi de 2007 et par la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation:

- (a) différents types d'investisseurs cibles;
- (b) différentes structures de frais et de dépenses;
- (c) différentes structures de commission de vente et de rachat;
- (d) différentes procédures de souscription et/ou de rachat;
- (e) différents minimums d'investissement et/ou minimums de détention subséquents;
- (f) différents frais relatifs aux services aux actionnaires ou autres frais;
- (g) différents droits aux, et politique de, distribution, et l'Associé Gérant Commandité peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de «carried interests», de rendements plus élevés, de commissions de performances ou autres moins élevées ou d'allocations préférentielles des revenus/distributions;
- (h) différentes cibles commerciales;
- (i) différentes restrictions au transfert ou à la propriété;
- (j) différentes devises de référence;

étant entendu qu'à tout moment, l'Associé Gérant Commandité détiendra au moins une action réservée à l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Action AC) de la Société et qu'un maximum d'une seule Action AC sera émise par la Société dans chaque Compartiment.

5.6 Une valeur nette d'inventaire par action distincte pouvant varier en conséquence de ces facteurs variables sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12.

5.7 La Société peut créer des Catégories supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémorandum sera mis à jour, si nécessaire.

5.8 Les actions appartenant à une Catégorie peuvent être subdivisées en séries d'actions considérées, pour les besoins de la Loi sur les Sociétés, comme des catégories d'actions distinctes et toute référence à une Catégorie dans les présents Statuts se rapportera, le cas échéant, à une série spécifique d'une telle Catégorie. Les caractéristiques spécifiques de ces séries seront décrites dans le Mémorandum.

5.9 La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits de l'actionnaire et des créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.10 L'Associé Gérant Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, l'Associé Gérant Commandité peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment une ou plusieurs fois, sous réserve des dispositions concernées du Mémorandum. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter toutes les actions dans la(les) Catégorie(s) d'Actions de ce Compartiment, conformément à l'article 8. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives sont dûment avertis par écrit, par un avis envoyé à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Le Mémorandum indique si un Compartiment est créé pour une durée indéterminée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute extension de sa durée, ainsi que les termes et conditions d'une telle extension.

5.11 Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas encore libellés en euro, convertis en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

6. Art. 6. Forme des actions.

6.1 La Société n'émet que des actions sous forme nominative et les actions resteront sous forme nominative.

6.2 Toutes les actions nominatives émises de la Société sont enregistrées dans le registre des actionnaires qui sera conservé au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout propriétaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile, tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des actions nominatives qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription, mais chaque actionnaire reçoit une confirmation écrite de son actionnariat.

6.4 Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

6.5 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cette effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou tout autre adresse qui serait inscrite dans le registre des actionnaires par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par voie d'une notification écrite à la Société en son siège social ou à toute autre adresse établie par la Société.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant qu'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un gagiste. En outre, dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de payer tous produits de rachats, dividendes ou autres paiements uniquement au premier détenteur, que la Société considère comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires ensemble.

6.7 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.8 Toutes les actions émises par la Société peuvent être rachetées par la Société à la demande des actionnaires ou à l'initiative de la Société conformément à, et sous réserve de, l'article 8 des présents Statuts et aux dispositions du Mé-morandum.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 L'Associé Gérant Commandité est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

7.2 A l'exception des Actions AC, la souscription d'actions est exclusivement réservée à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'actions. Ces conditions, auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Mé-morandum, étant entendu que l'Associé Gérant Com-mandité peut, sans limitation:

(a) décider de fixer des engagements minimums, des engagements subséquents minimums, des montants de souscrip-tion minimum, des montants de souscription subséquent minimum et des montants de détention minimum pour une Catégorie ou en Compartiment en particulier;

(b) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises (et, en particulier, décider que les actions ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que déterminés dans le Mé-morandum);

(c) réserver des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie exclusivement à des personnes ou entités qui se sont engagées par, ou ont signé, un document de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié et fait certaines représentations et garanties envers la Société. Dans la mesure permise par les lois tout document de souscription peut contenir des dispositions spéciales qui ne sont pas reprises dans d'autres documents de souscription;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou les restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Compartiment et/ou Catégorie, de lever des frais de souscription et/ou renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscriptions;

(f) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou de d'appels de capital auxquelles dates l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment et la Caté-gorie concernés;

(g) fixer la période d'offre initiale ou la date d'offre initiale et le prix de souscription initial relatif à chaque Classe dans chaque Compartiment et le moment de clôture pour l'acceptation de documents de souscription, etc. relatifs à un Com-partiment ou une Catégorie en particulier.

7.4 Les actions des Compartiments seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mé-morandum.

7.5 Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire d'information régira la chronologie de l'émission d'actions dans un Compartiment.

7.6 L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter (partiellement ou dans sa totalité) toute demande de souscription à des actions, et l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment et à son entière discrétion, de plein droit et sans préavis sauf disposition différente dans le Mémoire d'information, interrompre l'émission et la vente d'actions de toute Catégorie dans un ou plusieurs Compartiments.

7.7 De plus, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la section spéciale concernée pour un Compartiment en particulier, si l'Associé Gérant Commandité détermine qu'il serait préjudiciable aux investisseurs existants de la Société ou du Compartiment ou de la Catégorie concerné(e) d'accepter une souscription d'actions de toute Catégorie dans tout Compartiment qui représente plus de 10% des actifs nets de cette Catégorie dans ce Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut reporter l'acceptation d'une telle souscription et, en consultation avec l'investisseur entrant, peut exiger qu'il échelonne sa souscription proposée sur une période convenue.

7.8 La Société peut consentir à émettre des actions en contrepartie d'un apport en numéraire d'actions ou d'actifs conformément à la législation luxembourgeoise et, en particulier, conformément à l'obligation de remettre un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et aux politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en numéraire sont à la charge de l'actionnaire acquérant les actions de cette manière.

Défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire

7.9 La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire d'effectuer, dans une période de temps déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toute contribution requise ou tout autre paiement à la Société conformément au bulletin de souscription, document ou contrat ou engagement de souscription, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par l'Associé Gérant Commandité et détaillées dans le Mémoire d'information qui peuvent inclure sans limitation:

(a) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions de l'actionnaire défaillant conformément aux dispositions du Mémoire d'information;

(b) le droit de réclamer à l'actionnaire défaillant le paiement de dommages et intérêts au bénéfice de la Société;

(c) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés (ou à payer) ou autres sommes distribuées (ou à distribuer) aux actions détenues par l'actionnaire défaillant;

(d) le droit de la Société d'exiger de l'actionnaire défaillant le paiement d'intérêt à un taux tel que décrit dans le Mémoire d'information sur toutes les sommes dues à avancer ainsi que les frais et dépenses liés à la défaillance;

(e) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs, comité d'investissement ou autre comité mis en place conformément aux dispositions du Mémoire d'information, le cas échéant;

(f) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tout ou partie des actionnaires;

(g) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales;

(h) le droit de réduire ou de mettre fin à l'engagement non appelé de l'investisseur défaillant;

(i) le droit des autres actionnaires de racheter toutes les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Mémoire d'information;

à moins que l'Associé Gérant Commandité, à son entière discrétion, ne renonce à ces pénalités.

7.10 Les pénalités ou recours décrits ci-dessus et dans le Mémoire d'information ne sont pas exclusifs de tout autre recours légaux ou repris dans le contrat de souscription, le Mémoire d'information ou engagement de l'actionnaire concerné à la disposition de la Société ou des actionnaires.

8. Art. 8. Rachat d'actions.

Général

8.1 L'Associé Gérant Commandité a le droit de créer les Compartiments:

- sous forme de Compartiments de type fermé dont les actions ne peuvent en principe pas être rachetées à la demande d'un actionnaire; ou

- sous forme de Compartiments de type ouvert dans lesquels tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou d'une partie de ses actions à la Société conformément aux conditions et aux procédures établis par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire d'information et dans les limites prévues par la loi et par les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans le Mémoire d'information, tel que déterminée conformément à la politique actuelle de l'Associé Gérant Commandité, pour autant que tout document de transfert requis ait été reçu par la Société. Les rachats peuvent avoir lieu à l'occasion d'un ou de plusieurs dates de rachat conformément au Mémoire d'information, et les actionnaires peuvent être payés à différents prix de rachat, calculés conformément au Mémoire d'information.

8.3 Sous réserve des dispositions du Mémoire d'information, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la valeur nette d'inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée des frais ou

commissions de rachat, le cas échéant. Des frais ou commissions supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, conformément aux décisions de l'Associé Gérant Commandité.

8.4 Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie du rachat d'actions dans un Compartiment. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions au rachat d'actions. Toutes conditions auxquelles le rachat d'actions est soumis seront détaillées dans le Mémoire. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle des Actions peuvent être rachetées dans une Catégorie et peut, en particulier, décider que des actions d'une Catégorie ne seront rachetées qu'aux jours d'évaluation déterminés dans le Mémoire (chacun, une Date de Rachat).

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a ou aurait pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum spécifiée à ce moment dans le Mémoire, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si lors d'une Date de Rachat (telle que définie ci-dessus) ou à tout moment durant une Date de Rachat, les demandes de rachat telles que définies dans cet Article et les demandes de conversion telles que définies à l'Article 9 excèdent un certain seuil fixé par l'Associé Gérant Commandité applicable à une Catégorie ou un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société et conformément aux dispositions du Mémoire. Ces demandes de rachats seront ensuite traitées prioritairement et négociées avant les autres demandes à (aux) Date(s) de Rachat suivant cette période (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées et sous réserve de dispositions contraires dans le Mémoire).

8.7 La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire, sous réserve des conditions prévues dans le Mémoire, en nature en allouant à cet actionnaire des avoirs provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégorie(s) équivalents en valeur à la valeur des actions à racheter (calculée de la façon décrite à l'article 12) à la Date d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des actionnaires restants. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s), le cas échéant. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cessionnaire, sauf disposition contraire dans le Mémoire.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent Article.

8.10 En ce qui concerne les Compartiments de type ouvert, la Société usera de tous les moyens commerciaux raisonnables afin de satisfaire aux demandes de rachat, reconnaissant son obligation de mesurer ces efforts au regard des intérêts du Compartiment concerné et des autres Compartiments globalement et des intérêts des actionnaires qui resteront dans le Compartiment concerné et les autres Compartiments, mais rien n'obligera la Société à satisfaire toutes les demandes de rachat.

Rachat d'actions à l'initiative de la Société - Rachat forcé d'actions

8.11 La Société peut racheter des actions de toute Catégorie et de tout Compartiment au pro rata entre les actionnaires afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, moyennant respect du mécanisme de distribution (et, le cas échéant, sous réserve de conformité avec les droits de réinvestissement applicables) déterminé pour chaque Compartiment et/ou Catégorie dans le Mémoire. Le droit de la Société de racheter des actions d'un Compartiment selon le présent article 8 peut être soumis à un accord ou au conseil préalable d'un organe consultatif tel que prévu pour un Compartiment en particulier dans le Mémoire.

8.12 La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier de l'Associé Gérant Commandité à l'attention des actionnaires.

8.13 La Société peut procéder au rachat forcé des actions:

(a) détenues par une Personne Non-Éligible telle que définie à l'article 11, conformément aux dispositions de l'article 11;

(b) afin d'égaliser les investisseurs existants et les nouveaux investisseurs (p.ex. dans le cas de l'admission d'investisseurs subséquents) si ceci est prévu pour un Compartiment spécifique dans le Mémoire;

(c) dans le cas d'une liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 28;

(d) détenues par un actionnaire qui ne satisfait pas à son obligation de faire, dans une période de temps spécifiée déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toute contribution exigée ou certains paiements à la Société (y compris

le paiement d'intérêts ou de frais dus en cas de défaillance), conformément aux conditions de son document de souscription conformément au Mémoire;

(e) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans le document de souscription, ces Statuts et le Mémoire.

9. Art. 9. Conversion d'actions.

9.1 Sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé Gérant Commandité (qui peut être refusée à son entière discrétion) et des termes et conditions définis dans le Mémoire, un actionnaire peut (si ce droit est prévu dans le Mémoire) convertir tout ou partie de ses actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie dans un même ou dans un autre Compartiment.

9.2 Si les conversions sont autorisées par le Mémoire, une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de la conversion des actions dans un Compartiment ou d'un Compartiment vers un autre Compartiment. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à la conversion d'actions qui seront détaillées dans le Mémoire. Une demande de conversion sera considérée comme demande de rachat des actions détenues par un actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée d'actions à obtenir. Des frais de conversion peuvent être encourus. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de la conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise dans laquelle ils doivent être payés, par décision de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par l'Associé Gérant Commandité, ne seront pas payés aux actionnaires.

9.3 En règle générale, sauf dispositions contraires dans le Mémoire, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs nettes d'inventaire par action en vigueur lors de la date de transaction, par rapport auquel la part de rachat de la demande de conversion est appliquée par le Compartiment concerné.

9.4 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.5 Toutes les demandes de conversion d'actions sont irrévocables, sous réserve de dispositions contraires dans le Mémoire.

9.6 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum spécifiés à ce moment - si les droits prévus dans cette phrase sont effectivement applicables - par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la Catégorie; la part d'acquisition de la demande de conversion reste n'est pas affectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.7 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Transfert d'actions - Transfert d'engagements.

10.1 L'Associé Gérant Commandité ne peut céder tout ou partie de ses Actions AC ou se retirer volontairement comme associé gérant commandité de la Société.

10.2 La vente, la cession, le transfert, l'échange, la mise en gage, le nantissement ou l'hypothèque ou tout autre disposition (le Transfert) de tout ou partie des actions ou engagements non appelés d'un investisseur (à l'exclusion des Actions AC) dans un Compartiment sont soumis aux dispositions de cet article.

10.3 Aucun Transfert de tout ou partie des actions ou engagements non appelés d'un actionnaire dans un quelconque Compartiment, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire:

(a) ne sera valide ou effectif si:

(i) le Transfert entraînerait une violation de lois ou règlements du Luxembourg ou de toute autre juridiction ou soumettrait la Société, l'un de ses Compartiments ou tout véhicule intermédiaire à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires préjudiciables, telles que déterminées par l'Associé Gérant Commandité;

(ii) ce Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts, du Mémoire ou du contrat de souscription concerné;

(iii) le Transfert entraînerait en l'obligation pour la Société de s'enregistrer ou d'enregistrer les actions de la Société ou de tout Compartiment dans une juridiction autre que celle du Luxembourg;

et

(b) tout Transfert (permis ou requis) est soumis à la condition que:

(i) le Transfert soit approuvé par l'Associé Gérant Commandité, une telle approbation ne pouvant être retenue de manière déraisonnable;

(ii) le cessionnaire démontre de manière satisfaisante à la Société que le cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible (telle que définie dans l'article 11.1 ci-dessous) et que le Transfert proposé ne constitue pas en lui-même une violation d'une loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toutes lois sur les valeurs mobilières) y applicable;

(iii) le cessionnaire soit un investisseur (potentiel) qui (i) est un Investisseur Averti et (ii) n'est pas une Personne Non Eligible (un Investisseur Eligible);

(iv) (concernant le Transfert d'un engagement non appelé) le cessionnaire conclut un contrat de souscription portant sur l'engagement non appelé concerné ainsi transféré;

(v) (sauf accord contraire avec l'Associé Gérant Commandité) le cessionnaire s'engage à assumer complètement et entièrement toutes les obligations en cours du cédant envers la Société conformément au contrat de souscription du cédant, son engagement ou tout autre convention décrivant les conditions de participation du cédant à la Société (y compris, afin que tout doute soit exclu, les dispositions du Mémoire), et à satisfaire, en ce qui concerne les Transferts d'engagements non appelés, les exigences de la Société quant aux actifs suffisants afin de respecter les appels de capital relatifs à ces engagement non appelés.

11. Art. 11. Restrictions à la possession.

11.1 Sans préjudice du droit de l'Associé Gérant Commandité de rejeter les souscriptions d'un investisseur à son entière discrétion, la Société agissant à travers son Associé Gérant Commandité peut en particulier restreindre ou empêcher l'acquisition de la propriété d'actions par toute personne, si de l'avis de l'Associé Gérant Commandité:

(a) une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société, à l'Associé Gérant Commandité, à un Compartiment ou un véhicule intermédiaire;

(b) une telle détention pourrait avoir pour conséquence (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, l'Associé Gérant Commandité, un Compartiment, un véhicule intermédiaire ou tout investissement violent toute loi ou réglementation ou que la Société, l'Associé Gérant Commandité, un Compartiment, un véhicule intermédiaire ou tout investissement soient exposés à une imposition significative ou à d'autres désavantages pécuniaires et fiscaux qu'ils n'auraient pas subis si cette personne avait cessé d'être un investisseur; ou

(ii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ses actions en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg;

(c) une telle détention peut avoir pour conséquence une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même, l'Associé Gérant Commandité, la Société ou un Compartiment, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (et y compris toute législation et réglementation concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme);

(d) cette personne n'est pas un Investisseur Averti ou est une U.S. Personne (telle que définie selon les dispositions législatives et réglementaires américaines applicables);

(ces personnes physiques ou morales sont déterminées par l'Associé Gérant Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles).

11.2 A ces fins, la Société peut:

(a) refuser d'accepter (tout ou partie de) tout contrat de souscription, d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout Transfert de participations, lorsqu'il résulterait d'un tel enregistrement ou Transfert qu'un Investisseur non-Eligible devienne propriétaire ou bénéficiaire économique de ces participations; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est repris dans le registre des actionnaires ou d'engagements non appelés ou qui tente d'y faire enregistrer un Transfert, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, qu'elle considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique de telles participations d'actionnaire est un Investisseur non-Eligible, ou si, à la suite d'un tel enregistrement, un Investisseur non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique de ces participations.

11.3 S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote de cet Investisseur non-Eligible à l'Assemblée Générale et de ne pas tenir compte de son vote sur toute question requérant l'accord des investisseurs ou actionnaires; et/ou

(b) de retenir tous dividendes ou remboursements du capital payés ou à payer ou autres sommes distribuées ou à distribuer en rapport avec les actions détenues par cet Investisseur non-Eligible; et/ou

(c) de révoquer le représentant de l'Investisseur non-Eligible de tout comité de conseil, comité d'investissement ou autre comité établi (le cas échéant) conformément au Mémoire; et/ou

(d) d'ordonner à cet Investisseur non-Eligible de vendre ses participations à tout Investisseur Eligible approuvé par la Société et d'apporter la preuve à la Société que cette vente a été effectuée dans les quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de l'envoi de l'avis de la Société, sous réserve à chaque fois des restrictions applicables au Transfert définies à l'article 10; et/ou

(e) de réduire ou mettre fin à l'engagement non appelé de l'Investisseur non-Eligible (le cas échéant); et/ou

(f) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par cet Investisseur non-Eligible à un prix équivalent au moindre montant de (i) 80% de la dernière valeur nette d'inventaire calculée des actions (ou sans contrepartie si la valeur nette d'inventaire par Action est égale, ou inférieure, à zéro) et (ii) 80% des contributions en capital globales de cet Investisseur non-Eligible; moins une pénalité calculée conformément aux termes du Mémoire.

11.4 L'exercice des pouvoirs de la Société par celle-ci, conformément au présent article, ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment et de chaque Catégorie sera calculée de bonne foi dans la devise de référence du Compartiment ou de la Catégorie au Luxembourg à chaque date d'évaluation telle que stipulée dans le Mémoire (la Date d'Evaluation).

12.2 Les avoirs nets totaux de la Société sont équivalents à la différence entre les actifs bruts (incluant la valeur de marché des investissements détenus par la Société et ses véhicules intermédiaires) et le passif de la Société, à condition que:

(a) les participations ou le passif attribués aux investisseurs et dérivant de ces états financiers seront ajustés pour tenir compte de la juste valeur (c'est-à-dire actualisée) du passif d'impôt différé telle que déterminée par la Société conformément à ses règles internes;

(b) les coûts d'acquisition des investissements (incluant les coûts d'établissement de véhicule(s) intermédiaire(s), le cas échéant) devront être amortis sur la période d'investissement stratégique planifiée de chaque investissement (ou propriété), ou pour une période maximale de cinq (5) ans plutôt que d'être comptabilisés en tant que charge quand ils sont encourus; et

(c) les coûts de constitution de la Société et de tout Compartiment seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt que d'être comptabilisés en tant que charge quand ils sont encourus.

12.3 L'agent administratif de la Société calculera la valeur nette d'inventaire par Catégorie dans le Compartiment concerné de la manière qui suit; chaque catégorie participe dans le Compartiment selon le portefeuille et les droits de distributions attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du portefeuille total et les droits de distribution attribués à une catégorie en particulier d'un Compartiment en particulier à une Date d'Evaluation donnée, ajustée des obligations relatives à cette Catégorie à cette Date d'Evaluation représente la valeur nette d'inventaire totale attribuable à cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation. Les actifs de chaque Catégorie seront investis de manière commune dans un Compartiment, mais soumis à des différentes structures de frais, différents distributions, différentes cibles commerciales, différentes devises ou d'autres caractéristiques spécifiques tels que stipulés dans le Mémoire. Une valeur nette d'inventaire individuelle par Action, qui, en conséquence de ces facteurs variables, peut différer, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la valeur nette d'inventaire de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation divisée par le nombre d'actions en circulation de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation. L'agent administratif de la Société devra aussi calculer la valeur brute d'inventaire par Catégorie dans le Compartiment concerné.

12.4 Afin de calculer la valeur nette d'inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(a) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(b) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, frais courus mais non payés à la Date d'Evaluation concernée.

12.5 Les actifs d'un Compartiment comprennent:

(a) tous les investissements inscrits ou enregistrés au nom de la Société pour le compte du Compartiment concerné ou de ses véhicules intermédiaires;

(b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus, détenus par le Compartiment;

(c) tous les effets et billets à vue et comptes à recevoir (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés), détenus par le Compartiment;

(d) tous les instruments financier et titres, y compris, mais sans limitation, les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droit de souscription, warrants, options et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par le Compartiment;

(e) tous les dividendes en espèce ou en nature, et les distributions à recevoir par le Compartiment pour autant que le Compartiment puisse raisonnablement en avoir connaissance;

(f) tous les loyers échus sur les propriétés immobilières et intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété du Compartiment sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(g) les frais de formation du Compartiment, y compris les coûts d'émission et de distribution d'actions du Compartiment, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et

(h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.6 La valeur des actifs de la Société sera déterminée de la manière suivante:

(a) la juste valeur de marché des propriétés enregistrées au nom de la Société ou d'un véhicule intermédiaire sera évaluée de la manière décrite dans le Mémoire, à la condition que la Société peut s'écarter d'une telle évaluation si elle le juge dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires;

(b) les valeurs mobilières (incluant les actions de sociétés immobilières) qui sont cotées en bourse ou négociées sur d'autres Marchés Réglementés seront évaluées sur la base de la dernière valeur boursière ou de marché disponible;

(c) les participations dans les organismes de placement collectifs non cotés (OPC) (incluant les fonds immobiliers) seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle et disponible, telle que rapportée ou fournie par ces OPCs ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire non officielle (c'est-à-dire une estimation de la valeur nette d'inventaire) si celle-ci est plus récente que leur dernière valeur nette d'inventaire officielle. La valeur nette d'inventaire officielle ou non-officielle d'un OPC peut être ajustée pour les appels en capital et distributions ultérieurs et les frais de rachat applicables le cas échéant. La valeur nette d'inventaire ajustera la valeur nette d'inventaire ou d'autres évaluations telles que fournies lorsque la Société considère cette évaluation nette d'inventaire ou que les autres informations d'évaluation ne reflètent pas correctement les participations de la Société ou du Compartiment dans cet OPC, si une telle information a été générée après un délai du point de vue de l'évaluation de l'OPC, s'il y a eu un changement dans le marché, ou pour toute autre raison. La valeur nette d'inventaire est finale et contraignante nonobstant qu'elle puisse être basée sur des valeurs nettes d'inventaire non officielles ou estimées;

(d) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, billets et effets à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, dividendes et intérêts en espèces annoncés ou venus à échéance et non encore reçus, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf toutefois dans le cas où il est improbable qu'ils soient reçus, auquel cas, la valeur sera déterminée après une telle actualisation que la Société pourra considérer adéquate dans ce cas pour refléter la valeur véritable de ces actifs;

(e) la valeur liquidative des opérations à terme, contrats à terme ou d'options qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, sera égale à leur valeur liquidative nette déterminée conformément aux politiques établies par la Société, sur une base appliquée de façon constante à ces différentes sortes de contrats. La valeur liquidative des opérations à terme, contrats à terme ou d'options négociés en bourse ou d'autres marchés réglementés sera basée sur les derniers prix disponibles de ces contrats sur les marchés d'échange et réglementés sur lesquels ces opérations à terme, contrats à terme ou d'options sont négociés par le Compartiment concerné; à condition que si une opération à terme, un contrat à terme ou d'options ne peut être liquidé le jour où les actifs nets sont déterminés, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur que la Société juge équitable et raisonnable;

(f) les autres actifs sont évalués à leur valeur juste telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par la Société.

12.7 La Société peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, si elle considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société en conformité avec le droit luxembourgeois. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent administratif de la Société s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.8 Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif de la Société peut lors du calcul de la valeur nette d'inventaire, eu égard aux standards usuels de prudence et de diligence, se fier à des évaluations fournies (i) par différentes sources de cotation disponibles sur le marché tels que les agences de pricing (par exemple, Bloomberg ou Reuters) ou par les administrateurs ou gestionnaires d'investissement de l'OPC cible, (ii) par les prime brokers et courtiers (iii) concernant les propriétés, par des évaluateurs indépendants ou (iv) par un ou des spécialistes dûment autorisés à cet effet par la Société. Finalement, dans le cas où aucun prix n'est trouvé ou quand l'évaluation peut ne pas être correctement estimée, l'agent administratif de la Société peut se fier à l'évaluation fournie par la Société.

12.9 Dans les circonstances où (i) une ou plusieurs sources de cotation ne peut fournir des évaluations à l'agent administratif de la Société et/ou à la Société, qui peut avoir un impact significatif sur la valeur nette d'inventaire ou si (ii) la valeur de tout actif de la Société ne peut être déterminée aussi rapidement et de manière aussi précise que requise, l'agent administratif de la Société est autorisé à ne pas calculer de valeur nette d'inventaire pour le ou les Compartiment(s) concerné(s) et par conséquent, peut ne pas être en mesure de déterminer les prix de souscription, de conversion et de rachat. La Société sera informée immédiatement par l'agent administratif de la Société si cette situation arrive. La Société peut ensuite décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire conformément aux procédures décrites dans le Mémoire.

12.10 La valeur de tous les actifs et passifs de la Société non exprimée dans la devise des actions dans laquelle les actions concernées sont libellées sera convertie dans cette devise au taux de change concerné en vigueur au Luxembourg à la Date d'Évaluation concernée. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par ou selon les procédures établies par la Société.

12.11 Les engagements de la Société comprendront:

(a) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts échus sur des emprunts ou autres engagements relatifs à un emprunt de la Société (y compris les frais courus pour l'engagement de tels emprunts et autres endettements);

(c) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion et de conseil y compris les commissions d'intéressement (le cas échéant), les frais de dépositaire d'agent payeur, de l'agent de registre et de transfert et les frais de l'agent domiciliataire, ainsi que les débours raisonnables encourus par les prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant de tous les dividendes impayés annoncés par la Société;

(e) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus à le jour de calcul concerné, déterminée périodiquement par la Société, et autre réserve (le cas échéant) autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité, ainsi que tout montant (le cas échéant) que l'Associé Gérant Commandité estime être une allocation appropriée compte tenu des obligations de la Société;

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit et représentés conformément aux lois luxembourgeoises. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prend en compte toutes les dépenses à supporter par la Société et peut tenir compte des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou périodique sur un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres.

12.12 Pour les besoins du présent article 12:

(a) les actions qui seront émises par la Société seront considérées comme étant émises à partir du moment spécifié par la Société à la Date d'Evaluation par rapport auquel cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(b) les actions de la société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société;

(c) lorsque la Société s'est engagé à la Date d'Evaluation à:

(i) acheter des actifs, la valeur de considération à payer pour ces actifs sera présentée comme une obligation de la Société et la valeur des actifs à acquérir sera représentée comme un actif de la Société;

(ii) vendre un actif, la valeur de considération à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à fournir par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

sous réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de cette considération ou de cet actif n'est connue à la Date d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

12.13 Les avoirs et engagements de la Société seront affectés de la manière suivante:

(a) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Catégorie seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories coexistent dans ce Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(b) les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) de ce Compartiment;

(c) lorsque qu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres de la Société à la ou aux même Catégorie(s) auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif sera attribuée à la même ou aux Catégorie(s) correspondantes;

(d) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou de plusieurs Catégorie(s) déterminée(s) au sein d'un Compartiment ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Catégories déterminée(s) au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Catégorie(s) au sein de ce Compartiment;

(e) au cas où tout avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une Catégorie particulière, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Catégories au pro rata de leur valeur nette d'inventaire respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de plusieurs Catégories sont tenus en un seul compte et/ou sont cogérés en tant que masse d'avoirs séparée par un agent du l'Associé Gérant Commandité, le droit respectif de la Catégorie correspondra à la portion proportionnelle résultant de la contribution de cette Catégorie au compte ou à la masse en question, que (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour le compte de la Catégorie, telle que décrite dans le Mémoire;

(f) en cas de distribution aux actionnaires d'une Catégorie, la valeur nette d'inventaire de celle-ci sera réduite du montant équivalent à cette distribution.

12.14 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux lois luxembourgeoises;

(b) la dernière valeur nette d'inventaire sera disponible pour les investisseurs au siège social de la Société et de l'agent administratif de la Société dès qu'elle est finalisée. L'agent administratif de la Société et la Société feront de leur mieux afin de calculer et finaliser la valeur nette d'inventaire dans les 120 jours calendaires à compter de la Date d'Evaluation

concernée. La Société ne peut accepter d'être tenue responsable pour toute erreur ou délai dans la publication ou la non-publication des prix;

(c) afin d'écartier tout doute, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour déterminer la valeur nette d'inventaire par action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des actions émises par la Société. Un engagement non appelé ne sera pas considéré comme un actif de ce Compartiment pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire;

(d) différentes règles d'évaluation peuvent être applicables à un Compartiment particulier telles qu'elles sont prévues plus en détail dans le Mémoire.

13. Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de tout Compartiment et/ou l'émission d'actions de ce Compartiment à des souscriptions et/ou le rachat des actions de ce Compartiment de ces actionnaires ainsi que les conversions d'actions de Catégories dans un Compartiment:

(a) lorsque un ou plusieurs marchés réglementés ou bourses servant de base à l'évaluation d'une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à ce Compartiment, ou quand un ou plusieurs marchés réglementés ou bourses dont la devise dans laquelle une partie significative des investissements de la Société attribuables à ce Compartiment est libellée, sont fermés pour une raison autre que le congé normal si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsqu'il en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en-dehors du contrôle de la Société, la disposition des actifs de la Société attribuables au Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un préjudice important aux intérêts des autres actionnaires, tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité;

(c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement de la Société attribuable à ce Compartiment ou si pour des raisons exceptionnelles, la valeur d'un actif de la Société attribuable au Compartiment ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(d) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert d'investissements, les transactions pour le compte du Compartiment sont rendues impraticables ou si l'achat et la vente des actifs de la Société attribuables au Compartiment ne peuvent être effectués aux taux de change normaux;

(e) lorsque la valeur d'une partie significative des investissements du Compartiment ou de tout véhicule intermédiaire ne peut être déterminée de manière adéquate ou lorsque le calcul d'un, et/ou les droits de rachat des investisseurs dans, un ou plusieurs OPC cibles représentant une partie significative des actifs du Compartiment concerné est suspendu;

(f) lorsque la suspension est requise par la loi ou une procédure légale;

(g) lorsque, pour toute raison, la Société détermine que cette suspension est dans le meilleur intérêt des actionnaires;

(h) dans les circonstances telles que prévues dans l'article 12.9;

(i) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société ou lors de la décision de liquider le Compartiment.

13.2 Une telle suspension sera notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions. Cette suspension en ce qui concerne le Compartiment n'aura pas d'effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par Action, l'émission, le rachat et la conversion d'actions de tout autre Compartiment.

13.3 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par Action dans le Compartiment concerné, dans quel cas les actionnaires peuvent notifier la Société qu'ils veulent retirer leur demande. Si aucune notification n'est reçue par la Société durant la période de suspension, cette demande sera traitée à la première Date d'Évaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

14. Art. 14. Responsabilité des actionnaires.

14.1 Les propriétaires d'actions de commanditaire (c'est-à-dire les actions de toutes les Catégories à l'exclusion des Actions AC) ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

14.2 La responsabilité de l'Associé Gérant Commandité est illimitée.

15. Art. 15. Gestion.

15.1 La Société sera administrée par UIP Fund GP S.à r.l. (l'Associé Gérant Commandité). L'Associé Gérant Commandité sera l'actionnaire gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

15.2 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des actionnaires.

15.3 L'Associé Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et tout

engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire aux objets de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Associé Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets sociaux de la Société.

16. Art. 16. Signatures autorisées.

16.1 La Société sera engagée envers des parties tierces dans tous les domaines par la signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un associé commanditaire de la Société.

17. Art. 17. Politiques et Restrictions d'investissement.

17.1 L'Associé Gérant Commandité a, selon le principe de la répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable à chaque compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable aux différentes Catégories au sein des Compartiments et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués et des restrictions telles que définies par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 L'Associé Gérant Commandité aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société, conformément à la Loi de 2007, y compris, mais sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société et de tout Compartiment et à la mise en gage de ses actifs; et

(b) au pourcentage maximum des avoirs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

17.3 L'Associé Gérant Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire, que (i) la totalité ou une partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leur compartiments, ou que (ii) la totalité ou une partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés sur une base ségréguée ou commune.

18. Art. 18. Conflits d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou agents de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir ou agent de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

19. Art. 19. Indemnisation.

19.1 La Société indemnifiera l'Associé Gérant Commandité et chacun de ses administrateurs, gérants, fondés de pouvoir, membres de conseil et employés (chacun étant une Personne Indemnifiée) pour toutes réclamations, obligations, coûts, préjudices et dépenses (incluant les frais juridiques raisonnables) auxquels chacun d'entre eux peut ou pourrait être soumis en raison de leur activité pour le compte de la Société, à condition que:

(a) aucune Personne Indemnifiée ne sera en droit d'être indemnisée pour toute action ou omission résultant d'un comportement pouvant être qualifié de fraude, faute intentionnelle, faute lourde ou négligence; et

(b) (concernant les Compartiments fermés) les montants des indemnités n'excéderont dans aucun cas le montant des engagements globaux. Si une partie des engagements globaux a déjà été appelée, en aucun cas le montant de l'indemnité n'excèdera le montant total des engagements non appelés augmenté de tout montant obtenu par le portefeuille du Compartiment concerné, jusqu'à un montant n'excédant pas les engagements globaux.

19.2 Les membres de tout comité de conseil, comité d'investissement ou de tout autre comité établi pour un Compartiment particulier conformément au Mémoire peuvent aussi être une Personne Indemnifiée pour les besoins de l'article 19.1 ci-dessus, si le Mémoire le prévoit.

19.3 Tout prestataire de services de la Société et ses administrateurs, fondés de pouvoir, agents et employés peuvent aussi bénéficier d'une indemnisation par la Société, sous réserve des termes et dispositions du contrat de prestataire de services concerné.

19.4 La Société peut, si l'Associé Gérant Commandité l'estime approprié, fournir une couverture d'assurance administrateur et fondé de pouvoir ou toute autre couverture d'assurance indemnitaire appropriée à une ou plusieurs Personnes Indemnifiées.

20. Art. 20. Assemblées des actionnaires.

20.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi Luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation le deuxième mardi du mois de juin à 13:00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

20.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si de l'avis absolu et définitif de l'Associé Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

20.3 D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

20.4 Toutes les assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale) seront présidées par l'Associé Gérant Commandité.

20.5 Toute assemblée des actionnaires valablement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Aucune résolution des actionnaires ne sera valable sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

21. Art. 21. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité.

21.1 Les délais de convocation et les quorums requis par la loi en ce qui concerne les Assemblées Générales, ainsi qu'en se qui concerne la conduite de ces assemblées seront applicables dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

21.2 L'Associé Gérant Commandité peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale. Il est obligé de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit, avec une indication quant à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant l'Assemblée Générale concernée.

21.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

21.4 Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des articles 7 et 11.

21.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions proposées à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, sous réserve de l'accord exprès de l'Associé Gérant Commandité.

21.6 Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés ou à toute autre loi Luxembourgeoise pertinente et avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

21.7 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires (le cas échéant).

21.8 Toute modification affectant les droits de détenteurs d'actions dans n'importe quelle Catégorie vis-à-vis de ceux d'autres Catégories ne sont valides que si elles sont adoptées conformément à l'article 68 de la Loi sur les Sociétés.

21.9 Chaque actionnaire pourra prendre part à toute Assemblées Générale en désignant par écrit, soit par original, soit par telefax, ou courriel auquel une signature électronique est jointe (valable selon la loi Luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, qu'elle soit actionnaire ou non.

21.10 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

21.11 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 48 (quarante-huit) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

21.12 L'Associé Gérant Commandité peut fixer toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des actionnaires.

22. Art. 22. Assemblée générale des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie.

22.1 Les actionnaires de Catégories émises dans un Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

22.2 De plus, les actionnaires de Catégories peuvent tenir à tout moment des Assemblées Générales relatives à tous sujets spécifiques à la Catégorie.

22.3 Les dispositions de l'article 21 sont d'application pour de tels Assemblées Générales, sauf si le contexte ne le demande autrement.

23. Réviseur d'entreprises.

23.1 Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

23.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

24. Art. 24. Liquidation ou fusion de compartiments ou catégories.

24.1 Dans le cas où pour quelque raison que ce soit la valeur des actifs nets d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'offrir aux actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les conditions fixées par l'Associé Gérant Commandité ou procéder au rachat forcé de toutes les actions du Compartiment ou de cette Catégorie à la valeur nette d'inventaire par Action (en tenant compte des prix et dépenses de réalisation d'investissements calculés à la Date de d'Evaluation à laquelle la décision prend effet). La Société notifiera les détenteurs d'actions avant la date effective des rachats obligatoires, et indiquera les raisons et la procédure des transactions de rachat. Les actionnaires nominatifs seront notifiés par écrit.

24.2 De plus, l'assemblée générale des actionnaires de tout Catégorie ou de tout Compartiment aura, en toutes circonstances, le pouvoir, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix d'investissement effectifs et des dépenses de réalisation) calculée à la Date d'Evaluation auquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale des actionnaires selon le présent article 24, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Associé Général Commandité.

24.3 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

24.4 Les actifs qui n'ont pas été distribués à la suite de la liquidation ou de la fusion seront déposés à la Caisse de Consignation au bénéfice des ayants droits dans les délais applicables.

24.5 Toutes les actions rachetées seront annulées.

24.6 Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe du présent article, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'allouer des avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant ou à un autre OPC organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée ou à un autre Compartiment dans un autre OPC (le Nouveau Compartiment) et de renommer les actions du Compartiment concerné comme action d'un autre compartiment (suite à un split ou une consolidation si nécessaire et le paiement de la somme correspondante aux droits fractionnels des actionnaires). Cette décision sera communiquée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe du présent article un mois avant la date de son entrée en vigueur (de plus, la notification aux actionnaires contiendra les informations relatives au Nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période.

24.7 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité au paragraphe 24.6, une contribution en avoirs ou obligations attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment dans la Société peut, dans toutes autres circonstances, être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui décidera de la fusion par une résolution votée à la simple majorité de ceux présents ou représentés et votants à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Associé Gérant Commandité.

24.8 En outre, une contribution des avoirs et obligations attribuables à un Compartiment à un autre OPC tel qu'indiqué à l'article 24.6 ou à un autre Compartiment dans cet autre OPC collectif nécessitera une décision des actionnaires de la ou des Catégorie(s) ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes et représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en oeuvre avec un fonds commun de placement ou OPC étranger, auquel cas les décisions seront contraignantes uniquement à l'égard des actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion. Toute décision d'une Assemblée Générale prise conformément au présent article 24.8 est soumise au consentement de l'Associé Gérant Commandité.

25. Art. 25. Année fiscale. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

26. Art. 26. Affectation des revenus.

26.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie existante, et peut annoncer, ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à annoncer des dividendes.

26.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer les dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

26.3 Les paiements de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.

26.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux heures et endroits déterminés périodiquement par l'Associé Gérant Commandité.

26.5 L'Associé Gérant Commandité peut décider de distribuer des actions gratuites au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par l'Associé Gérant Commandité.

26.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux Catégorie(s) d'Actions émises dans le Compartiment respectif.

26.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

27. Art. 27. Dépositaire.

27.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui doit satisfaire les conditions de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires, les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

27.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, l'Associé Gérant Commandité devra dans les deux mois désigner une autre institution financière pour agir en tant que Dépositaire et les Administrateurs nommeront cette institution afin de devenir Dépositaire en remplacement du Dépositaire sortant. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire mais ne peut décharger le Dépositaire de ses obligations avant la nomination d'un successeur au Dépositaire pour agir à sa place conformément à ces présentes dispositions.

28. Art. 28. Liquidation.

28.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité pour la modification des présents Statuts.

28.2 Lorsque les actifs de la Société tombent en deçà du seuil des deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, l'Associé Gérant Commandité doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum, adoptera les résolutions à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée Générale.

28.3 Lorsque le total des actifs nets de la Société tombe en deçà du seuil d'un quart du capital minimum prescrit par l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale. Dans un tel cas il n'y aura pas d'exigence de quorum pour la tenue de l'Assemblée Générale et la dissolution de la Société peut être adoptée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

28.4 L'assemblée doit être convoquée de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés en deçà des deux tiers ou du quart du minimum légal, selon le cas.

28.5 Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société, continuera, à compter de sa dissolution à exister pour les besoins de la liquidation. Les transactions de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, qui après avoir été approuvés par la CSSF, seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

28.6 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2007 seront exclusivement applicables.

28.7 Dans l'hypothèse d'une liquidation volontaire, cette liquidation sera effectuée selon les dispositions de la Loi de 2007 et de la Loi sur les Sociétés.

28.8 L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à la date de publication de l'avis de l'Assemblée Générale destinée à se prononcer sur la question de la dissolution et liquidation de la Société.

28.9 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

28.10 En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

28.11 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et répartiront les produits de la liquidation de chaque Compartiment, après déduction des coûts de liquidation, parmi chaque Catégorie d'actionnaires conformément à leurs droits respectifs.

28.12 Tous montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

29. Art. 29. Loi applicable.

29.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les Actions comme suit:

UIP Fund GP S.à r.l., prénommée	1 (une) Action AC et 1 (une) action;
Sterling Equity Partners S.A., prénommée	24.999 (vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix neuf) actions; et
United Investment Company B.V., prénommée	24.999 (vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix neuf) actions.
Total:	<u>50.000 (cinquante mille) actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, la somme de cinquante mille US dollars (USD 50.000,-), est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donné au notaire instrumentant.

Déclaration et Frais

Le soussigné notaire déclare que les conditions prévues par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses amendements, ont été observés.

Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à EUR 3.000,.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminé et que les Statuts ont été établis;
2. que Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2013; et
3. que le siège social de la Société est établi au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. KELECOM, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1877. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012547/1801.

(120014325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Art-Table Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 102.320.

L'an deux mille onze,

le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Paul MATTERN, employé privé, demeurant à L-3425 Dudelange, 19, rue Nicolas Biever.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ART-TABLE S.à r.l., avec siège social à L-3425 Dudelange, 19, rue Nicolas Bieber, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.320 (NIN 2004 2415 651).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1085 du 27 octobre 2004.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Paul MATTERN.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Dudelange à Luxembourg et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Première phrase). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2441 Luxembourg, 330, rue du Rollingergrund.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Paul MATTERN, employé privé, demeurant à L-3425 Dudelange, 19, rue Nicolas Bieber.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MATTERN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177313/40.

(110207563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

WI-BA-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.503.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 2. November 2011

Es wurde wie folgt beschlossen,

Die Gesellschaftsanteile sind nunmehr wie folgt verteilt:

WI-BA-Metall S.à r.l., (Matrikel: 2008 2417 177), Gesellschaft mit beschränkter Haftung

luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-8009 STRASSEN, route d'Arlon 55, eingetragen im Handels- und

Firmenregister unter der Nummer B 138.432 120

TOTAL 120

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, erklärt Herr Guido BRÜLS, vorbenannt, die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 23. Dezember 2011.

Für WI-BA-LUX S.à r.l.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2011178130/21.

(110207511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Euro-Vending, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.432.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177572/10.

(110207642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Minimarket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9054 Ettelbruck, 15, rue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 137.532.

Extrait du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 15 juillet 2011.

Démission de Monsieur Hoff Johnny

Nouveau gérant technique M Latic Misin, adresse 15 rue du docteur Klein L-9054 Ettelbruck.

Nouveau gérant administratif M Latic Denis, adresse 15 rue du docteur Klein L-9054 Ettelbruck.

Nouveaux actionnaires avec parts sociales:

- Madame Latic Muratovic Zumreta	38 parts
- Monsieur Latic Denis	37 parts
- Monsieur Latic Misin	25 parts
Total	100 parts

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011178323/19.

(110207295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Eurolux Negoce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 144.500.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011177573/12.

(110206925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Geopartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177612/10.

(110206817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Groupe Nature et Vitalité S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.785.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177616/10.

(110207573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Gapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 130.276.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177617/9.

(110207684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Odyssey Opportunities 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 104.186,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.436.

Par résolutions signées en date du 28 novembre 2011, l'associé unique a décidé de nommer Nadia Dziwinski, avec adresse professionnelle au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet au 24 juin 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177839/13.

(110207378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Services Internationaux d'Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.792.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the nineteenth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Juan BUENESTADO DORADO, Industrial Engineer, born on March 30, 1940 in Cordoba (Spain), residing in E-28006 Madrid, Castillo de Jativa, 47c (Spain).

Such appearing person declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "SERVICES INTERNATIONAUX D'INGENIERIE S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 102792, has been incorporated pursuant to a deed of Me Léon Thomas called Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on September 2, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1185 of November 20, 2004;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31.000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and, in his capacity as liquidator of the Company, has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Juan BUENESTADO DORADO, ingénieur industriel, né à Cordoba (Espagne), le 30 mars 1940, demeurant à E-28006 Madrid (Espagne), Castillo de Jativa, 47c.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "SERVICES INTERNATIONAUX D'INGENIERIE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102792, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 2 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 du 20 novembre 2004;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société ("Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Associé Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BUENESTADO DORADO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC/2011/56872. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176903/94.

(110206762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

LNG Dental S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.622.

Constituée par-devant Me Henri HELLINCK, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 août 2005, acte publié au Mémorial C no 22 du 4 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LNG DENTAL S.à r.l.

C&D - Associés S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011177767/14.

(110207503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Heim and Partners Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.972.

En date du 23 décembre 2011, le siège social de la société a été transféré du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177647/12.

(110207923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Harrisburg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.885.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011177653/12.

(110206946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

IT Masters Technologies S.A., Information Technology Masters Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.136.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011177695/12.

(110206760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

United Bargain Société de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.035.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 décembre 2011, Madame Marie BOUR-LOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Monsieur Jean BODONI et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour: UNITED BARGAIN SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christelle Domange / Signature

Référence de publication: 2011178097/18.

(110207231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Global Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 92.319.

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "Global Line S.A.", établie et ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92319, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "Global Anaysis S.A.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 10 avril 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Gérard LECUIT:

- en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 600 du 10 juin 2004, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle; et

- en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1331 du 31 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc BLOCH, conseiller économique, demeurant à L-1932 Luxembourg, 26, rue Auguste Letellier.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique DOS SANTOS JORDÃO, employée, demeurant à L-4995 Schouweiler, 52, rue de Bascharage. L'assemblée choisit Madame Léa SITBON, conseiller économique, demeurant à

L-1932 Luxembourg, 26, rue Auguste Letellier, comme scrutatrice. Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Madame Véronique DOS SANTOS JORDÃO en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs, administrateurs-délégués et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Madame Véronique DOS SANTOS JORDÃO, employée, née à Luxembourg le 15 février 1979, demeurant à L-4995 Schouweiler, 52, rue de Bascharage, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-M. BLOCH, V. DOS SANTOS JORDÃO, L. SITBON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC/2011/56871. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177613/85.

(110206879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Institut Mobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 37.773.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177701/10.

(110207592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

Extrait du contrat de cession de parts de la société Daté du 21 décembre 2011

En vertu du contrat de cession de parts daté du 21 décembre 2011, AIGGRE Opus Holding S.à r.l. ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, a reçu les parts sociales détenues dans la Société par ses associés de la manière suivante:

- La totalité des 26 parts sociales détenues par Adler Lux S.à r.l. ayant son siège social 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2011177845/16.

(110206854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Intermodal Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 145.468.

Le 21 décembre 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société INTERMODAL EUROPE S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011177704/12.

(110206917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

International Real Estate and Tourist Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.577.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177706/9.

(110207660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Interpal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 106.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177707/9.

(110206876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Intralux Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 16.785.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011177708/11.

(110207014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Operativa Internacional Portuaria (O.I.P.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.117.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, la société OPERATIVA INTERNACIONAL PORTUARIA (O.I.P.) S.à.r.l., société anonyme enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 106117, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 21 décembre 2011; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011177852/13.

(110207736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.614.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juin 2011 à 15.00 heures

Reconduction des mandats de Messieurs Didier Bottge, Frédéric Otto, Marc Ambroisien et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011178186/18.

(110206180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Investissements d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177709/9.

(110206877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

IPIC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 18.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177714/10.

(110206634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Irpa Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.787,05.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 35.938.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177715/10.

(110207583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Ivannah Securities, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 49.319.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177717/9.

(110207500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Staco International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 84.325.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06 janvier 2011 les résolutions suivantes:

- Démission de Mademoiselle Coralie ULL, employée privée, née à 05 décembre 1972 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;
- Nomination au poste d'administrateur de Monsieur Fabrice KUBIAKNEUMANN, administrateur de société, né le 14 octobre 1974 à Creutzwald (France), demeurant 90, rue de Queleu, F-57070 METZ, avec effet immédiat. Il terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

Luxembourg, le 02 novembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2011178035/16.

(110206896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.112.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.463.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 décembre 2011

L'associé unique de la Société a décidé en date du 14 Décembre 2011 comme suit:

- de nommer Mme Fatiha Wagner, né le 17 décembre 1975 à Mont-Saint-Martin, France, résidante professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérante de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat, en remplacement de M. Anthony Peter Smedley, démissionnaire.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Marta Kozinska;
- Michael Chidiac;
- Ramon van Heusden;
- Fatiha Wagner.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Marta Kozinska

Gérante, dûment autorisée

Référence de publication: 2011178272/21.

(110207841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Knupp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 118.572.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2011

Les actionnaires de la société KNUPP S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Domalevskii Andrei, né à Nikolsk City (Kazakhstan) le 24.09.1974, et résident à Doroznaja Street, house 7, apartment 249, 117535 Moscow (Russie)
- Monsieur Zhurba Sergey, né à Morosova (Russie) le 19.05.1965 et résident à Chelobitjevskoje Shosse, house 1, korpus 22, 194017 Moscow (Russie)
- E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c. avec siège à 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, RCS B 149.501 en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Par conséquent, l'Assemblée générale décide de nommer:

- Fiduciare Di Fino & Associés S.à.r.l. 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, RCS B 103.178 au poste de commissaire pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège à l'adresse suivante:

19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011177745/38.

(110206997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Joost Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.972.

Le siège social de la société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177719/12.

(110207261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Joost Operations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.979.

Le siège social de la société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177720/12.

(110207262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Jost Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.394.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177721/11.

(110206629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Jost Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.394.

Les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177722/11.

(110206683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Jos & Jean-Marie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 4, Am Clemensbongert.
R.C.S. Luxembourg B 141.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177724/10.

(110206768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Jost Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 93.001.

Les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177725/11.

(110206702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

LNG Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 103.225.

Constituée par-devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004,
acte publié au Mémorial C no 1257 du 8 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LNG IMMOBILIERE S.à r.l.

C&D - Associés S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011177768/14.

(110207504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Jost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 96.704.

Les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177726/11.

(110206692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Jung Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 140.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177727/10.

(110207276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Jung Bau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 140.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177728/10.

(110207282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Katria Partners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.806.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Katria Partners S.A. 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 1^{er} décembre 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2011177734/12.

(110207935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KERNEL HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011177741/11.

(110207682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Transped GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179464/10.

(110208438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Umbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 124.531.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179465/10.

(110209241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

O-Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179376/10.

(110209047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Ocin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179377/10.

(110208441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Ocin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179378/10.

(110208442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

New Hôtel-Restaurant du Chemin de Fer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des États-Unis.
R.C.S. Luxembourg B 32.722.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011179372/14.

(110208802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Institut International pour la Commercialisation de Technologies Innovatrices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.945.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178776/10.

(110207964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.